



La gestion de la délivrance en urgence vitale par l'EFS Bourgogne Franche-Comté

**Laurent Bardiaux
Site de Besançon**

- 
- ① Rappels réglementaires**
 - ② Place de l'urgence transfusionnelle dans l'activité d'un service de distribution**
 - ③ La procédure de l'EFS**
 - ④ Le risque immuno-hémato lié à la procédure d'urgence vitale**



① Rappels réglementaires

② Place de l'urgence transfusionnelle dans l'activité d'un service de distribution

③ La procédure de l'EFS

④ Le risque immuno-hémato lié à la procédure d'urgence vitale

L'urgence transfusionnelle / 1

L'urgence est précisée par le prescripteur et est indiquée sur l'ordonnance au moyen d'une mention claire et spécifique.

Pour l'urgence transfusionnelle, trois degrés sont définis :

- Urgence vitale immédiate,**
- Urgence vitale**
- Urgence relative.**

Toutefois, la situation clinique pouvant se modifier à tout moment, il est possible de requalifier le niveau d'urgence.

Des procédures sont mises en place, garantissant notamment l'échange d'informations et la mise à disposition des produits par le site dans des délais adaptés à l'urgence, en accord avec les médecins prescripteurs et après consultation du comité de sécurité transfusionnelle et d'hémovigilance ou de la sous-commission médicale relative à la sécurité transfusionnelle et à l'hémovigilance.

L'urgence transfusionnelle / 2

Urgence vitale immédiate

Situation où la délivrance des PSL est réalisée sans délai. Les PSL peuvent éventuellement être délivrés avant la connaissance des résultats des analyses immuno-hématologiques prétransfusionnelles prévues par voie réglementaire chez le receveur

Urgence vitale

Situation où le délai d'obtention des PSL est inférieur à 30 minutes. Les CGR sont délivrés dans la mesure du possible avec deux déterminations de groupage sanguin, éventuellement avant la connaissance des résultats de la recherche d'anticorps irréguliers (RAI) si ceux-ci ne sont pas encore disponibles ;

Urgence relative

Situation où le délai d'obtention de PSL est le plus souvent de deux à trois heures, ce qui permet la réalisation de l'ensemble des analyses immuno-hématologiques prétransfusionnelles transfusionnelles prévues par voie réglementaire chez le receveur ; les CGR délivrés seront ABO compatibles, au besoin compatibilisés (selon le résultat de la RAI).

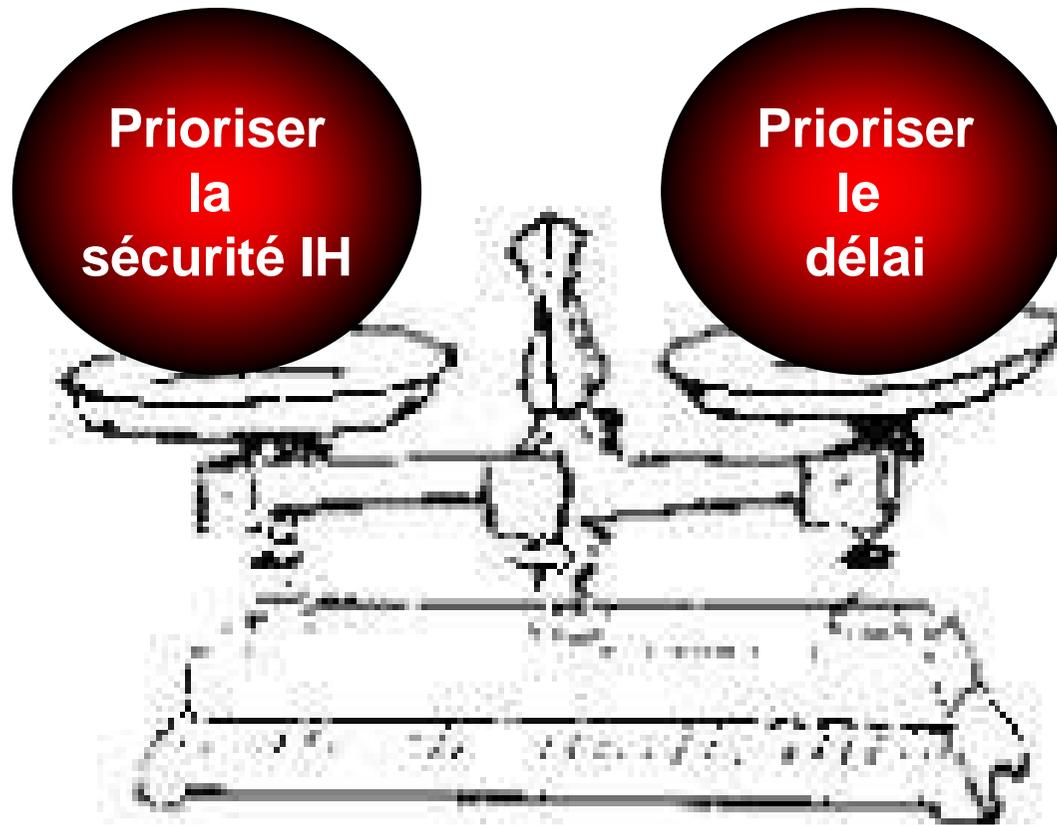
L'urgence transfusionnelle / 3

UVI : Aucun délai (Pas de GS ni RAI)

UV : Délai \leq 30 min (GS +/- RAI)

U : Délai # 2-3 heures (GS + RAI)

L'urgence transfusionnelle / 4





① Rappels réglementaires

② Place de l'urgence transfusionnelle dans l'activité d'un service de distribution

③ La procédure de l'EFS

④ Le risque immuno-hémato lié à la procédure d'urgence vitale

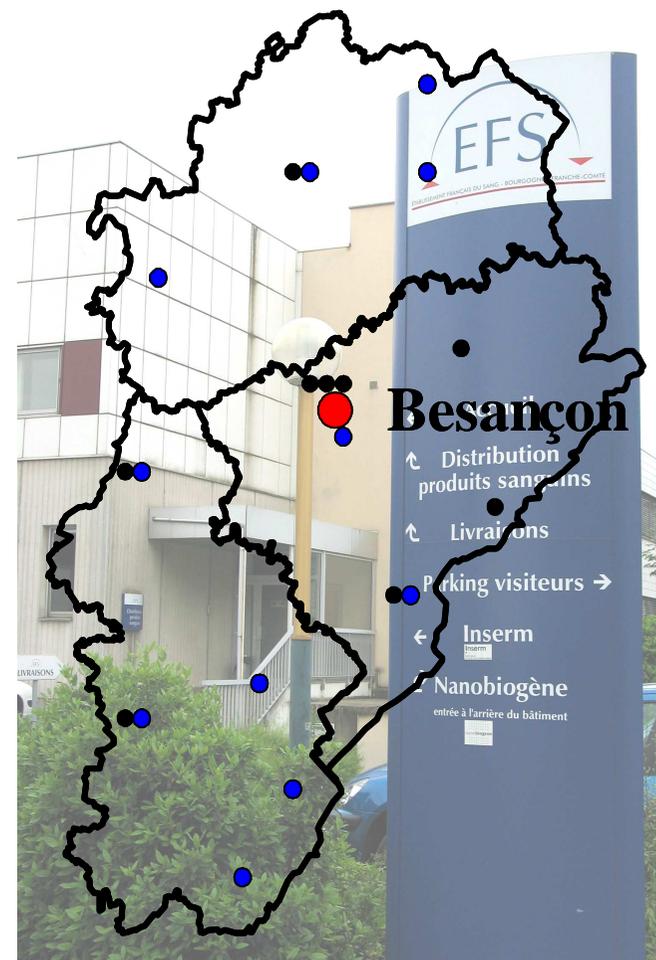
Activité du service de distribution de Besançon

- Nb de produits distribués / délivrés (en 2006)

- * CGR : 28777
- * Concentré plaquettaire : 4475
- * Plasma thérapeutique : 3567

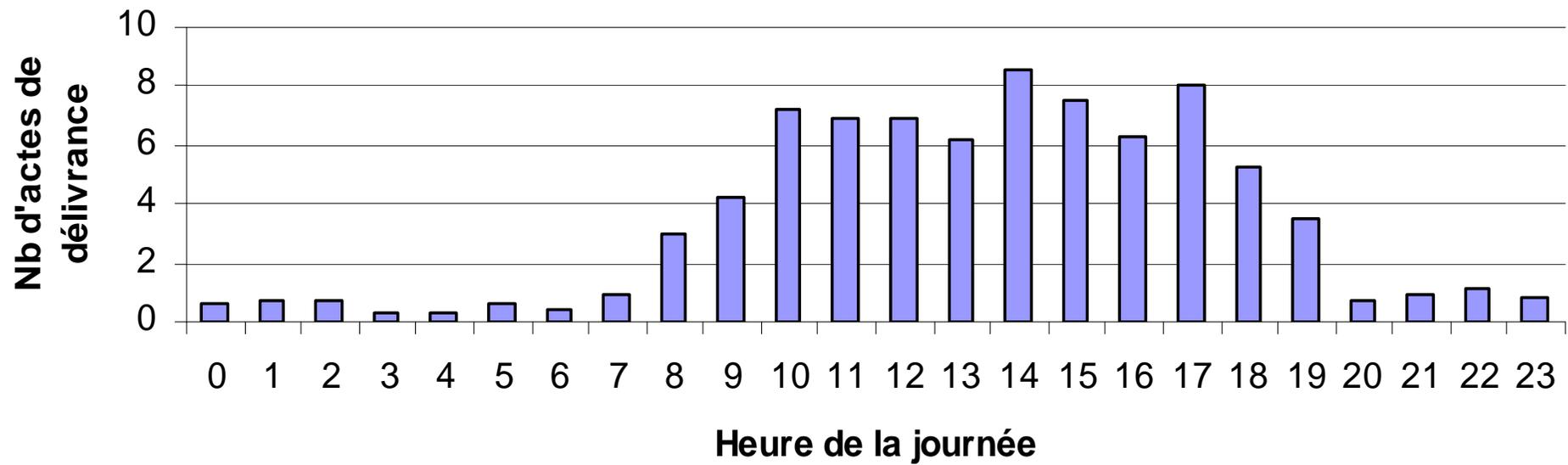
Total = 36828 PSL

- 1 CHU (2 sites / 107 services ≠)
- 3 ES de proximité
- 11 dépôts de sang
- 26 établissements de santé



Nombre moyen d'acte de délivrance / heure

EFS BFC Site de Besançon





Place de l'urgence transfusionnelle dans l'activité d'un service de distribution / délivrance des PSL

Quelques données

EFS – Site de Besançon

Analyse des prescriptions de PSL comportant la mention "urgence" / 1

- EFS Bourgogne – Franche-Comté, Besançon
- Période du 02 au 06 mars 2007
- 176 prescriptions analysées (hors réservation de PSL)

-Urgence déclarée :

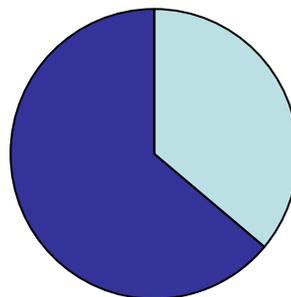
-Urgence vitale : 2

-Urgence : 60

-Mention « urgence » manuscrite : 1

n = 63, soit 36 %

Prescription
« programmée »



Prescription
libellée
urgente

Analyse des prescriptions de PSL comportant la mention “urgence” / 2

Prescription PSL = suivi de la chronologie des événements

ES

Prescription de PSL

Date / heure manuscrite (T0)

Prise en charge des PSL

Date / heure manuscrite (T3)

EFS

Réception de la prescription

Date / heure horodatée (T1)

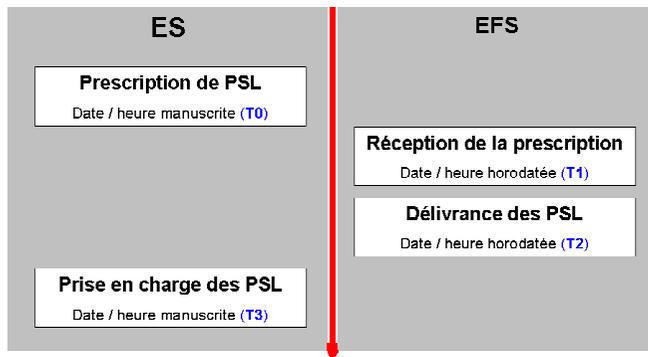
Délivrance des PSL

Date / heure horodatée (T2)



Analyse des prescriptions de PSL comportant la mention “urgence” / 3

Délai de transmission à l'EFS d'une prescription **urgente** de PSL



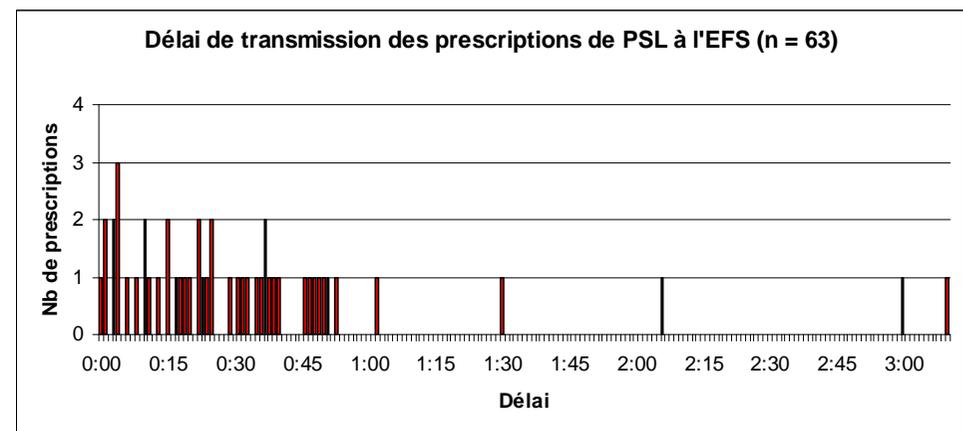
- Prescription

- Réception de la prescription à l'EFS

} T1 – T0

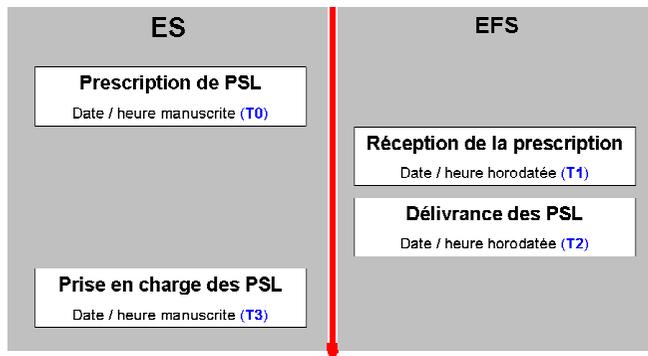
Résultats observés :

- délai minimal = 1 mn.
- délai maximal = 3 h10
- délai moyen = 0 h32



Analyse des prescriptions de PSL comportant la mention “urgence” / 4

Délai de traitement par l'EFS (acte de délivrance)



- Réception de la prescription à l'EFS

- Réalisation de l'acte de délivrance par l'EFS

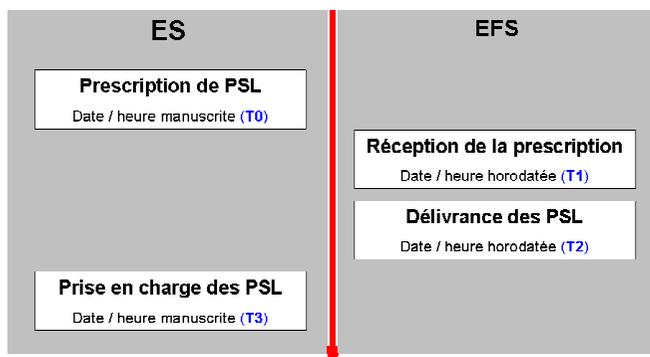
} T2 - T1

Résultats observés :

- délai minimal = 1 mn.
- délai maximal = 12 h28
- délai moyen = 1 h09

Analyse des prescriptions de PSL comportant la mention “urgence” / 5

Délai de prise en charge des PSL délivrés par l'ES



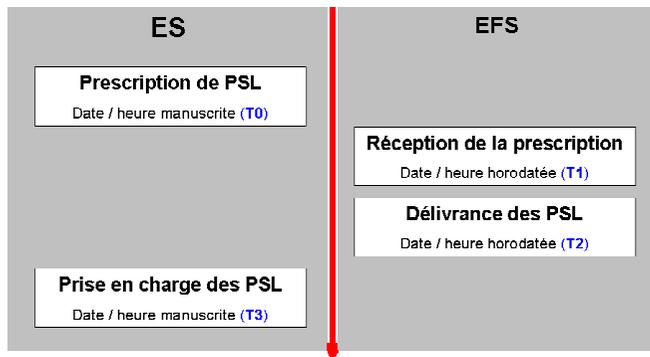
- Réalisation de l'acte de délivrance par l'EFS
 - Prise en charge des PSL
- } T3 - T2

Résultats observés :

- délai minimal = 2 mn.
- délai maximal = 2 h09
- délai moyen = 38 mn.

Analyse des prescriptions de PSL comportant la mention “urgence” / 6

Délai total de prise en charge d'une prescription **urgente**



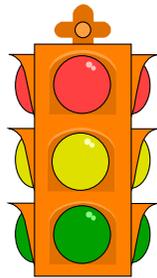
- Prescription
- Prise en charge des PSL

} T3 - T0

Résultats observés :

- délai minimal = 10 mn.
- délai maximal = 13 h15
- délai moyen = 2 h40

L 'Urgence transfusionnelle



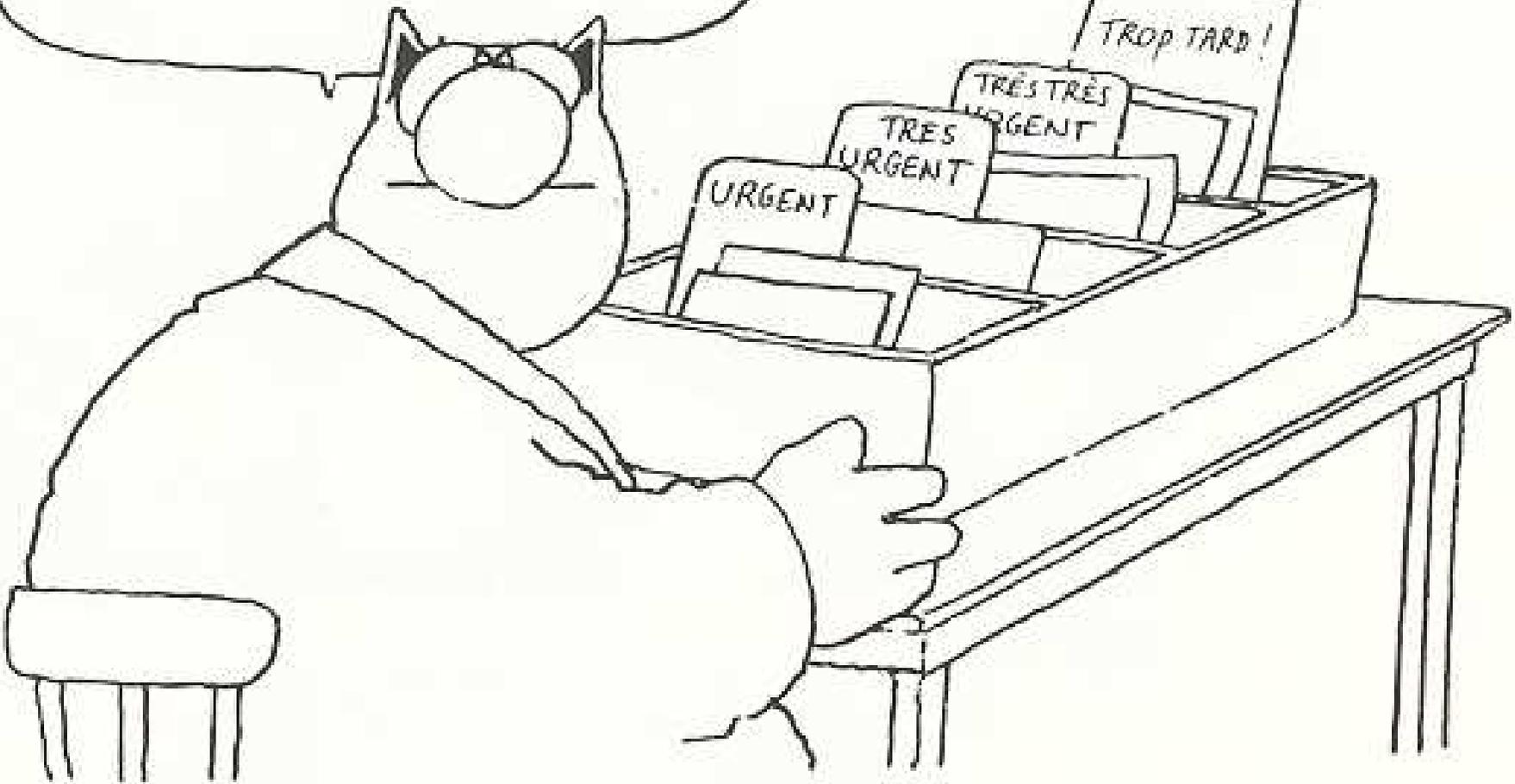
Toute urgence doit être clairement signalée

**Attention au défaut de communication.
En plus de la prescription médicale
(mention d'urgence) :**

- téléphone
- interphone
- télécopieur



J'ADOpte UN NOUVEAU
SYSTÈME DE CLASSEMENT
DU TRAVAIL À FAIRE





① Rappels réglementaires

② Place de l'urgence transfusionnelle dans l'activité d'un service de distribution

③ La procédure de l'EFS

④ Le risque immuno-hémato lié à la procédure d'urgence vitale

Procédure de l'EFS

Choix des PSL

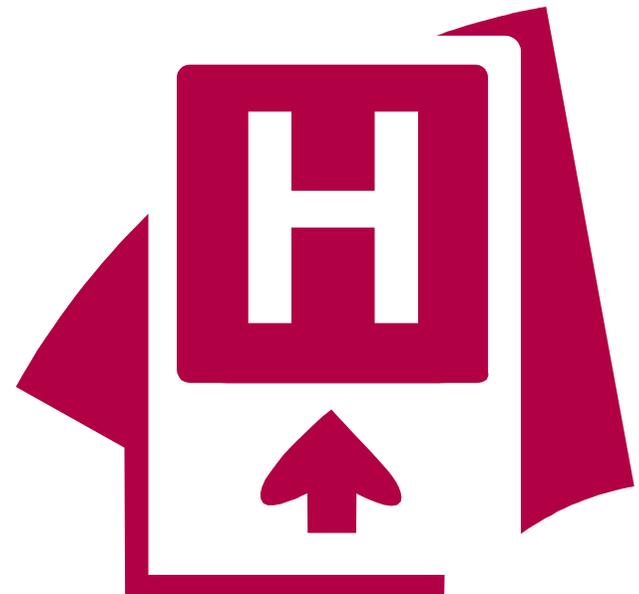
Patient	Documents IH	CGR	Plasma
Patient identifié (Nom de naissance complété s'il y a lieu du nom marital, prénom, DDN, sexe)	2 déterminations de groupe ABO Rh D conformes	ABO Rh D compatible Phéno compatible Rh Kell (si possible) (✱)	ABO compatible
	1 détermination ABO Rh D conforme	O non isogroupe iso Rh D Phéno compatible Rh Kell (si possible) (✱)	AB
	Absence de groupe sanguin	O non isogroupe Rh- C- E- Kell-	AB
Patient non identifié	/	O non isogroupe Rh- C- E- Kell-	AB

(✱) Si le phénotype Rh Kell du patient n'est pas connu :

- pour un patient Rh D- : donner en C- E- K-
- pour un patient Rh D+ : donner en E- c- K-

Procédure de l'EFS

Logistique



- ← Accueil
- ↶ Distribution produits sanguins
- ↶ Livraisons
- Parking visiteurs →
- ←  Inserm
- ↷  Nanobiogène
entrée à l'arrière du bâtiment


LIVRAISONS


Distribution
produits
sanguins



- 
-
- ① Rappels réglementaires
 - ② Place de l'urgence transfusionnelle dans l'activité d'un service de distribution
 - ③ La procédure de l'EFS
 - ④ Le risque immuno-hémato lié à la procédure d'urgence vitale**



Choix des CGR

O

D- C- E- K-

MAIS

environ 1 % des patients sont e- (RH:-5)
environ 20 % des patients sont c- (RH:-3)

Nom Prénom (sexe) : (F)		dossier 602326133	
Né (e) le : 01.06.1960 à Gerardmer		Détermination 1 : N° 021552908 du 21.11.2003 Prélèvement par CH BELFORT/MONTBELIARD Urgences/Belfort Sont considérées comme valides les cartes portant mention d'une deuxième détermination effectuée sur un nouveau prélèvement (Arrêté du 26/04/2002)	
O + D+ C+ E- c- e+ K-		Le biologiste	
Autres phénotypes Détermination 1 : k+ Cw- Kpa- Kpb+ Fya- Fyb+ Jka+ Jkb+ Lea- Leb+ M+ N+ S+ s+ P1+ Lua- Détermination 2 : k+ Cw- Kpa- Kpb+ Jka+ Jkb+ Lea- Leb+ M+ N+ S+ s+ P1+ Lua- RAI : Anti-c (RH4) du 09/03/2005		Détermination 2 : N° 022395423 du 24.11.2004 Prélèvement par CH BELFORT/MONTBELIARD Chirurgie A/Belfort Le biologiste	
LABM EFS Bourgogne Franche Comté - Site de Besançon 1, Bd A. Fleming - BP 1937 - 25020 BESANCON Cedex - Tél. : 03.81.61.56.15		Mentions biologiques spéciales :	
Pas de 2ème détermination		BLOC OBST Bloc Obstétrical Sont considérées comme valides les cartes portant mention d'une deuxième détermination effectuée sur un nouveau prélèvement	
Autres phénotypes Détermination 1 : Fya+ Fyb- Jka+ Jkb+ Lea- Leb- M+ N+ S+ s+ P1+ Détermination 2 : RAI : Anti-c (RH4) du 28/02/2007		Mentions biologiques spéciales :	
LABM EFS Bourgogne Franche Comté - Site de Besançon 1, Bd A. Fleming - BP 1937 - 25020 BESANCON Cedex - Tél. : 03.81.61.56.15		BLOC OBST Sont considérées comme valides les cartes portant mention d'une deuxième détermination effectuée sur un nouveau prélèvement (Arrêté du 26/04/2002)	
O + D+ C+ E- c- e+ K-		Détermination 2 : N° 001421701 du 28.09.2006 Prélèvement par LABM du LAC Le biologiste	
Autres phénotypes Détermination 1 : Fya+ Fyb+ Jka- Jkb+ Lea- Leb+ M+ N+ S+ s+ P1- Détermination 2 : Fya+ Fyb+ Jka- Jkb+ Lea- Leb+ M+ N+ S+ s+ P1- RAI : Anti-c (RH4) du 18/01/2007		Mentions biologiques spéciales :	
LABM EFS Bourgogne Franche Comté - Site de Besançon 1, Bd A. Fleming - BP 1937 - 25020 BESANCON Cedex - Tél. : 03.81.61.56.15			

En BFC

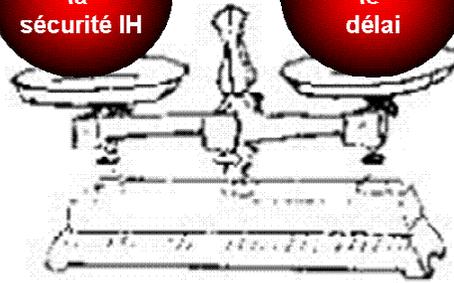
1579 patients connus avec anti-c

337 patients connus avec anti-e

CONCLUSION

Prioriser
la
sécurité IH

Prioriser
le
délai



**Urgence
Vitale**







FAIM



FIN